

## POLITIQUE HSSE

La préservation de la santé, de la sécurité du personnel et des Contractants, des communautés avoisinantes, des installations et des biens, la protection de l'environnement et le développement durable de nos activités sont fondés sur une politique de prévention des risques en conformité avec la réglementation et les standards HSSE en vigueur ainsi que les meilleures pratiques dans l'industrie pétrolière.

Nous nous engageons à évaluer, vérifier et améliorer en continu nos services, nos technologies, nos procédés industriels et nos procédures afin de garantir en permanence la sécurité des personnes et des installations, la qualité et l'innovation dans l'exercice de notre mission d'exploration, de développement, d'exploitation, de stockage et de transport des hydrocarbures.



### **Dans ce cadre, nos engagements se traduisent par :**

- L'amélioration continue de la culture HSSE.
- La cible "ZÉRO ACCIDENT" est un choix d'entreprise.
- La santé et la sécurité, la protection de l'environnement et l'éthique sont des valeurs fondamentales pour SEREPT et constituent un facteur de progrès, de motivation dans un mode d'«INTERDEPENDANCE» où chacun prend en considération sa sécurité et celle des autres.
- Le respect des standards HSSE et du code de conduite de SEREPT.

### **Pour mettre en œuvre notre politique HSSE, nous devons:**

- Respecter rigoureusement la charte des principes HSSE SEREPT.
- Considérer la santé, la sécurité et l'environnement comme une exigence incontournable aussi bien pour le personnel SEREPT que celui des contractants dans l'exercice de leurs tâches.
- S'assurer de la communication et de la compréhension de cette politique et de ses principes par tous les employés SEREPT et Contractants.

Cette politique s'applique à toutes les activités SEREPT. A ce titre, tout le personnel SEREPT et Contractants doivent mettre tout en œuvre pour l'application rigoureuse de cette politique.

Directeur Général Adjoint  
Benoît ROBERT



Président Directeur Général  
Mohamed AGREBI



## CHARTRE DES PRINCIPES HSSE



1. Tous les accidents peuvent être évités.
2. L'engagement et l'exemplarité en matière HSSE doivent être visibles et perceptibles à tous les niveaux de l'organisation.
3. Se conformer aux exigences de la réglementation applicable et aux standards, procédures et consignes HSSE de SEREPT.
4. Les rituels de communication sur les thématiques HSSE de sensibilisation sont indispensables.
5. Tous les employés Serept et Contractants sont responsables de leur sécurité et celle des autres.
6. Identifier et maîtriser les risques par les moyens de prévention appropriés.
7. Les formations HSSE et les habilitations sont des prérequis incontournables.
8. Respecter toujours les règles qui sauvent la vie ; la sécurité est une condition d'emploi.
9. Réfléchir avant d'agir (Step back 5X5).
10. Détecter et corriger immédiatement toute situation dangereuse : Stop Card.
11. Rapporter et analyser immédiatement tous les incidents.
12. Les audits et visites HSSE sont exigés dans une dynamique d'amélioration continue.

